

Participation numérique de personnes en situation de handicap à la formation professionnelle

Résumé du rapport de résultats



Les technologies numériques peuvent lever les obstacles pour les personnes en situation de handicap et faciliter leur accès à la formation professionnelle. Mais elles font également naître de nouveaux risques d'exclusion. Ces opportunités et ces défis liés à la numérisation pour les personnes en situation de handicap ont été étudiés par une équipe interdisciplinaire dans le cadre du programme « Transformation numérique » du Fonds national suisse (PNR 77) entre 2020 et 2024.

Pour plus d'informations sur le projet : <https://www.inclusion-digital.ch/>

Direction du projet

Prof. Gabriela Antener, Prof. Dr Anne Parpan-Blaser, Prof. Dr Olivier Steiner

Collaborateurs du projet

Silvano Ackermann, Julia Bannwart, Dr Anton Bolting, Fabienne Valaulta

Olten, le 10 mars 2025

Table des matières

1	Résumé	3
2	Contexte et cadre du projet	3
2.1	Description du projet	4
2.2	Méthodes et démarche	4
3	Résultats	5
3.1	Question 1 : Qu'est-ce qui facilite ou entrave la participation numérique des personnes en situation de handicap dans le domaine de la formation professionnelle ?	5
3.2	Question 2 : Quelles sont les dimensions de la participation numérique des personnes en situation de handicap ?	8
3.3	Question 3 : Quelles sont les perceptions, tant internes qu'externes, concernant la participation numérique chez les prestataires de formation ?	11
4	Bibliographie	14

Référence : Antener, G., Parpan-Blaser, A., Steiner, O., Ackermann, S., Bannwart, J., Bolting, A. & Kaiser, F. (2025). Rapport de résultats – Résumé. Participation numérique des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle. Olten : Haute école de travail social FHNW.

Cette publication est soumise à la licence CC BY-SA-NC

1 Résumé

La participation numérique des personnes en situation de handicap n'est jusqu'à présent guère ancrée de manière systématique dans la formation professionnelle initiale et continue en Suisse. Les organismes de formation ne disposent souvent pas d'un concept global visant à promouvoir l'accessibilité numérique et s'appuient sur des mesures réactives, qui dépendent de la volonté individuelle des différents acteurs. Dans les petites organisations en particulier, la participation reste tributaire de l'engagement et des connaissances de chaque formateur, ce qui conduit à une grande hétérogénéité dans la mise en œuvre des mesures d'inclusion.

Le décalage entre l'importance théorique de l'inclusion et son manque de mise en œuvre dans la pratique montre que, si les organisations reconnaissent l'importance de cette question, elles se heurtent souvent à un manque de ressources et à l'absence de planification stratégique. La mise en place de structures claires, la mise à disposition de ressources financières et humaines suffisantes, ainsi qu'une sensibilisation ciblée à l'accessibilité à tous les niveaux pourraient contribuer à combler ce fossé. Le développement d'approches systématiques permettrait de ne pas seulement considérer la participation numérique comme une réponse à des besoins spécifiques, mais de l'intégrer en tant que valeur fondamentale au sein des établissements d'enseignement.

En résumé, on peut affirmer que ce n'est qu'en mettant davantage l'accent sur l'inclusion et l'accessibilité que les organismes de formation pourront concevoir leurs environnements d'apprentissage de manière à ce que tous les apprenants aient un accès égal à la formation. La mise en réseau et le transfert de connaissances entre les différents organismes de formation pourraient constituer des mesures précieuses pour combler les lacunes en matière d'expertise et de ressources. Le succès durable de la participation numérique dépendra de la mesure dans laquelle cette question sera prise en compte aux niveaux politique et administratif et ancrée dans les structures stratégiques et opérationnelles des organismes de formation.

2 Contexte et cadre du projet

Les technologies numériques transforment l'économie et la société, les organisations, les métiers et la communication quotidienne de manière variée et complexe, et constituent un défi technique, économique et social fondamental du XXI^e siècle (Hepp, 2010 ; Stalder, 2016). Les établissements de formation professionnelle et continue, leurs infrastructures, leurs modalités d'enseignement et l'accompagnement des apprenants sont eux aussi profondément transformés par l'introduction des technologies numériques. Des études montrent que les technologies numériques facilitent l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et à la qualification, et donc, par conséquent, au monde du travail (Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales, 2016 ; Hümbelin et al., 2019). Ces possibilités peuvent également s'appliquer aux personnes en situation de handicap. Nous ne devons toutefois pas partir du principe que la simple présence des technologies numériques dans les organismes de formation professionnelle initiale et continue suffit à garantir la participation numérique. Comme l'indique le rapport de l'UIT (2013 : 35) : « Pour maximiser les avantages potentiels des TIC [technologies de l'information et de la communication], il est nécessaire de bien comprendre l'ensemble des défis et des obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap dans chaque contexte local. » Dans le contexte suisse, le « Rapport de la société civile à l'occasion

de la première procédure de rapport national devant le Comité des Nations unies pour les droits des personnes handicapées » (2022) critique le fait que les mesures d'adaptation nécessaires à l'accessibilité de l'information ne sont pas suffisamment mises en œuvre, ni au niveau de l'État, ni au niveau cantonal. De même, la grande majorité des cantons n'a pas précisé ni, à ce jour, mis en œuvre l'obligation prévue à l'article 21 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de rendre leurs informations accessibles sans barrières. En conséquence, il n'existe aucune base légale en matière d'accessibilité au niveau des ordonnances sur la formation.

2.1 Description du projet

L'étude « Participation numérique des personnes en situation de handicap dans la formation professionnelle initiale et continue » de la Haute école de travail social de la FHNW (durée : 2020-2024) s'est penchée, à l'intersection de la formation professionnelle, de la numérisation et de l'inclusion, sur les questions suivantes : Quelles sont les dimensions de la participation numérique des personnes en situation de handicap ? Quels sont les facteurs qui la favorisent ou l'entravent ? Comment les organismes de formation professionnelle l'évaluent-ils et mettent-ils en œuvre cette participation numérique ? Afin de cerner les opportunités et les défis de la numérisation pour les personnes en situation de handicap et d'examiner ce qui favorise ou entrave l'inclusion numérique, des données ont été collectées et analysées selon une approche multiperspectiviste. Les questions suivantes ont été abordées dans le cadre de quatre lots de travail :

- Qu'est-ce qui facilite ou entrave la participation numérique des personnes en situation de handicap dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue ?
- Quelles sont les dimensions de la participation numérique des personnes en situation de handicap ?
- Quelles sont les perceptions, tant internes qu'externes, concernant la participation numérique chez les prestataires de formation ? Et comment les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue mettent-ils en œuvre la participation numérique des personnes en situation de handicap ?

2.2 Méthodes et démarche

Dans le cadre de cette étude, des enquêtes tant qualitatives que quantitatives ont été menées. Dans un premier temps, il s'agissait d'entretiens semi-guidé avec 27 apprenant·e·s en situation de handicap concernant leurs expériences en tant qu'apprenant·e·s au sein d'organismes de formation, ainsi qu'avec 10 expert·e·s issus de différents domaines (par exemple, l'administration cantonale, les associations de personnes en situation de handicap, les enseignants) afin de recueillir leurs évaluations de la participation numérique dans le système suisse de formation professionnelle et continue. Par ailleurs, 16 entretiens ont été menés avec des apprenant·e·s en situation de handicap sur leur expérience en tant qu'utilisateurs des technologies numériques, ainsi que 17 entretiens avec des représentants de 11 organismes de formation sur la mise en œuvre de la participation numérique. Dans le cadre des lots de travail quantitatifs, une enquête nationale en ligne a été menée auprès d'organismes de formation (431 participants issus de 289 organismes de formation différents) et des tests d'accessibilité numérique ont été réalisés auprès de six organismes de formation. L'objectif était de dresser

un état des lieux de la participation numérique dans le contexte de la formation professionnelle en Suisse. Dans le cadre de l'enquête en ligne, des collaborateurs d'organismes de formation du degré secondaire II (organismes de formation professionnelle initiale et continue), du degré tertiaire (hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques et écoles supérieures) ainsi que d'organismes de formation continue ont été interrogés. L'analyse des données collectées combine les différentes perspectives dans une démarche fondée sur la théorie ancrée (Grounded Theory).

3 Résultats

Les résultats synthétisés sont présentés en fonction des questions posées.

3.1 Question 1 : Qu'est-ce qui facilite ou entrave la participation numérique des personnes en situation de handicap dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue ?

La participation numérique des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle initiale et continue est influencée par de nombreux facteurs. Ceux-ci concernent aussi bien le cadre juridique et social que la mise en œuvre institutionnelle et les conditions individuelles des apprenants. Les principaux aspects favorables et défavorables sont présentés systématiquement ci-après.

3.1.1 Facteurs d'influence externes

Cadre juridique

Des lois telles que la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) constituent une base importante pour la promotion de la participation numérique. Cependant, de nombreux organismes de formation ne mettent pas systématiquement en œuvre ces dispositions. Les incertitudes quant à l'interprétation des dispositions légales ainsi que l'absence de directives claires compliquent cette mise en œuvre. Les dispositions relatives à la protection des données et au droit d'auteur sont souvent citées comme des obstacles par les personnes interrogées, car elles peuvent limiter l'accès sans barrières aux supports pédagogiques. Bien que le Traité de Marrakech¹ autorise notamment des exceptions au droit d'auteur afin de permettre la création de formats accessibles, ces formats sont réservés aux personnes en situation de handicap. La loi interdit aux établissements d'enseignement de mettre ces supports accessibles à la disposition de l'ensemble des étudiants. En conséquence, les personnes en situation de handicap peuvent être amenées à accéder à des espaces virtuels distincts, tels que des cours Moodle individuels, ce qui représente une charge de travail supplémentaire pour les prestataires de formation.

Rôle des associations professionnelles et des employeurs

Dans certains secteurs professionnels, les associations professionnelles exercent une influence considérable sur l'accessibilité de certaines filières. En définissant les exigences en

¹ <https://www.wipo.int/en/web/marrakesh-treaty>

matière de compétences et les profils professionnels, elles peuvent avoir un effet tant favorable que défavorable. Par exemple, en intégrant davantage l'accessibilité dans les profils professionnels, elles peuvent créer davantage d'opportunités pour les personnes en situation de handicap. De même, la volonté des employeurs de proposer des postes accessibles joue un rôle central dans le contexte du système duale.

3.1.2 Facteurs organisationnels

Culture d'inclusion et stratégies institutionnelles

La culture de l'inclusion varie considérablement d'un établissement d'enseignement à l'autre. Alors que certaines institutions font de l'inclusion un objectif stratégique, d'autres la considèrent comme une responsabilité individuelle. Il manque souvent des stratégies institutionnelles visant à promouvoir systématiquement l'accessibilité numérique et la participation. Les initiatives naissent souvent de l'engagement personnel de certains individus, ce qui conduit à une mise en œuvre inégale. C'est notamment dans les petites organisations que l'on constate un manque d'ancrage structurel de cette thématique. Par rapport aux grandes organisations, les petites ont toutefois l'avantage de pouvoir réagir plus rapidement aux besoins individuels. Dans ce cas également, la réussite de l'inclusion dépend fortement des personnes au sein de l'organisation (et de sa direction).

Ressources financières

Le manque de moyens financiers constitue un obstacle majeur. Les organismes de formation indiquent que les investissements dans les technologies accessibles et les mesures visant à promouvoir la participation numérique sont souvent considérés comme secondaires. Cela a pour conséquence que de nombreuses adaptations et mesures de soutien nécessaires ne peuvent pas être mises en œuvre.

Manque de connaissances et incertitudes

De nombreux organismes de formation ne disposent pas de connaissances suffisantes sur les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap. Ces lacunes entraînent des incertitudes et une mise en œuvre incohérente des mesures de soutien telles que la compensation des désavantages, une des mesures auxquelles les personnes en situation de handicap ont droit en Suisse. De ce fait, les enseignant·e·s, qui ne bénéficient souvent pas d'une formation spécifique, sont soumis à une forte pression et risquent d'atteindre les limites de leurs ressources. Cela freine l'inclusion et conduit à une inégalité de traitement entre les apprenants.

3.1.3 Défis techniques et numériques

Technologies accessibles

Les technologies numériques offrent un grand potentiel pour favoriser la participation, mais uniquement si elles sont conçues sans barrières et/ou utilisées correctement. Dans la pratique, on constate que de nombreuses plateformes d'apprentissage et solutions logicielles ne répondent pas à ces exigences. L'utilisation de différents programmes au sein d'un même établissement d'enseignement est particulièrement problématique, car elle crée des obstacles supplémentaires pour les apprenants en situation de handicap. L'effort considérable que

représente la prise en main de différents systèmes est souvent critiqué par les personnes interrogées.

Mesures de compensation et examens

Les mesures de compensation constituent un outil important pour promouvoir l'égalité des chances. Cependant, les processus sont souvent insuffisamment standardisés, ce qui entraîne des incertitudes lors de leur mise en œuvre. Les examens représentent un défi particulier, car des logiciels d'examen accessibles ne sont pas toujours disponibles. Même lorsque de tels systèmes sont en principe accessibles, certaines restrictions, telles que les limites de temps, peuvent compliquer la mise en œuvre des logiciels.

Assistance technique et infrastructure informatique

L'assistance technique au sein des établissements d'enseignement constitue un autre point critique. Les apprenants ont notamment besoin d'aide dans le cadre des concepts BYOD (Bring Your Own Device = apportez votre propre appareil) et de l'utilisation d'aides techniques. Le manque de ressources informatiques et l'absence de normalisation de l'infrastructure compliquent toutefois la mise à disposition de cette assistance.

3.1.4 Facteurs individuels et sociaux

Compétences numériques des apprenants

Les compétences numériques constituent une condition préalable essentielle à la participation. Les apprenant·e·s en situation de handicap qui possèdent déjà des compétences numériques en tirent profit, car ils peuvent utiliser plus efficacement les outils numériques. Les résultats montrent toutefois que les besoins en matière de soutien sont globalement importants et qu'il existe des lacunes dans ce domaine (y compris chez les apprenants en situation de handicap). Ces lacunes aggravent les difficultés rencontrées par les apprenant·e·s en situation de handicap dans leur quotidien éducatif. Il est donc essentiel de promouvoir de manière ciblée les compétences numériques.

Soutien social et réseaux

L'environnement social joue un rôle déterminant dans le soutien apporté aux apprenant·e·s en situation de handicap. La famille, les pairs et les organisations de personnes en situation de handicap offrent un soutien pratique et émotionnel qui facilite l'accès à la formation. Des organisations telles que le Service spécialisé suisse pour les personnes handicapées de la vue dans le contexte professionnel (SIBU) ou la Bibliothèque suisse pour les aveugles, les malvoyants et les personnes ayant des difficultés de lecture (SBS) contribuent de manière significative à la promotion de la participation numérique en mettant à disposition des ressources accessibles et en proposant des conseils personnalisés.

Stigmatisation et perception de soi

La crainte de la stigmatisation constitue un obstacle majeur au recours aux mesures de soutien. De nombreuses personnes concernées évitent de recourir à des mesures de compensation des désavantages ou à d'autres aides afin de ne pas attirer l'attention sur leur handicap. Parallèlement, elles nourrissent un fort désir d'autonomie. Les mesures de soutien sont

particulièrement appréciées par les personnes concernées lorsqu'elles contribuent à favoriser leur autonomie tout en minimisant les effets stigmatisants.

3.1.5 Efforts supplémentaires et défis du quotidien

Charge supplémentaire liée au handicap

Les apprenant·e·s en situation de handicap sont confrontés à une charge supplémentaire considérable. Outre les exigences habituelles du quotidien scolaire, ils doivent accomplir des tâches administratives telles que la demande d'aménagements. L'absence de procédures claires et d'interlocuteurs atténue cette charge. Le fait que les apprenant·e·s doivent souvent défendre eux-mêmes leurs droits et négocier des solutions individuelles constitue un problème particulier.

Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé proposé par les organismes de formation est perçu positivement par les personnes concernées. Cependant, l'absence de processus standardisés entraîne une mise en œuvre incohérente, qui s'avère fastidieuse et pénible pour les personnes concernées. Un système clairement structuré, tenant compte des besoins individuels, réduirait considérablement cette charge supplémentaire.

3.1.6 Conclusion : facteurs favorables et défavorables

La participation numérique des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle initiale et continue est influencée par une combinaison de facteurs juridiques, organisationnels, techniques et individuels. Les facteurs favorables comprennent des dispositions légales claires, des technologies accessibles, un soutien social et le développement ciblé des compétences. Les obstacles découlent d'un manque de ressources financières, de lacunes dans les connaissances des différents acteurs du secteur éducatif et des domaines connexes, d'un manque de normalisation, d'efforts supplémentaires et de la crainte de la stigmatisation.

Afin d'améliorer durablement la participation numérique, les organismes éducatifs doivent adopter une stratégie globale. Celle-ci devrait inclure la promotion de valeurs inclusives, le développement des ressources techniques ainsi que la sensibilisation et la formation ciblées des enseignants. À long terme, cela permettra de lever les obstacles et de garantir l'égalité des chances d'accès pour tous les apprenant·e·s.

3.2 Question 2 : Quelles sont les dimensions de la participation numérique des personnes en situation de handicap ?

Dans le cadre du projet de recherche, deux formes de catégorisation ont été identifiées, qui s'avèrent appropriées pour cette démarche.

3.2.1 Dimensionnement par catégories sur la base des entretiens menés avec les personnes concernées et les expert·e·s

Dans le cadre du premier lot de travail, qui comprend les entretiens avec des apprenants en situation de handicap et les entretiens avec des expert·e·s sur les thèmes du handicap et de l'éducation, des catégories ont été systématiquement établies à partir des données issues des

entretiens. L'élaboration de ces catégories s'est faite selon la méthode de la « Grounded Theory » (Strauss & Corbin, 2010). Les entretiens ont d'abord fait l'objet d'un codage ouvert, puis d'un codage axial, à partir desquels des catégories ont été formées. Il en est ressorti les six catégories ci-dessous. Au cours du projet, celles-ci ont pu être consolidées et appliquées de manière différenciée après la deuxième vague d'entretiens avec des apprenant·e·s en situation de handicap.

Catégorie « Accessibilité »

Les entretiens montrent que l'accessibilité numérique est essentielle pour les personnes en situation de handicap dans la formation professionnelle. Cela inclut des logiciels sans barrières, des documents numériques accessibles et des plateformes d'apprentissage adaptables. Les problèmes fréquents sont les fichiers PDF non accessibles ou les fonctionnalités limitées des plateformes d'apprentissage. L'enseignement à distance a pris une importance particulière pendant la pandémie de Covid-19, les outils vidéo et de visioconférence présentant à la fois des avantages et des inconvénients.

Les exigences en matière d'accessibilité varient fortement en fonction du type de handicap. Les apprenant·e·s malvoyant·e·s ont besoin de descriptions textuelles pour les images et les graphiques, tandis que les personnes malentendantes dépendent des sous-titres ou de la langue des signes. Les barrières cognitives peuvent également être atténuées grâce à des vidéos explicatives et des pictogrammes. Certains apprenant·e·s tirent profit de la simple disponibilité numérique des contenus pédagogiques, ce qui améliore déjà considérablement leur participation.

La responsabilité en matière d'accessibilité n'incombe pas seulement aux établissements d'enseignement, mais aussi aux éditeurs.trices de logiciels et aux employeurs.euses. Dans la formation professionnelle en particulier, les logiciels spécifiques à un métier constituent un défi, car ils ne sont souvent pas accessibles. Le manque d'accessibilité a un impact direct sur la motivation à apprendre et la réussite scolaire. Il apparaît clairement qu'une inclusion globale n'est possible que si la mission d'inclusion est également prise au sérieux par les employeurs.

Catégorie « Compétences »

Pour participer pleinement à la formation professionnelle initiale et continue, les apprenants en situation de handicap ont besoin de diverses compétences, notamment scolaires, numériques et spécifiques à leur handicap. Celles-ci peuvent les aider à élaborer des stratégies d'adaptation et à utiliser non seulement des appareils numériques classiques, mais aussi des technologies d'assistance. Les enseignant·e·s et les établissements ont eux aussi besoin de connaissances en matière d'accessibilité numérique et d'inclusion. L'acquisition de ces compétences dépend de ressources telles que les infrastructures, les moyens financiers et le cadre juridique.

Les enseignant·e·s jouent un rôle central, mais les stratégies visant à renforcer leurs compétences font défaut. Des thèmes tels que le « Bring Your Own Device » et l'enseignement à distance montrent que le manque d'équipement peut entraîner des inégalités en matière d'éducation. L'évolution technologique accroît la pression sur les apprenants, qui doivent adapter en permanence leurs compétences pour ne pas accuser un retard.

Catégorie « Effort supplémentaire »

Les apprenant·e·s en situation de handicap sont souvent confrontés à une charge supplémentaire, par exemple lors de la recherche d'un établissement d'enseignement adapté ou en raison d'obstacles numériques tels que des supports pédagogiques inaccessibles. Les apprenant·e·s malvoyant·e·s ou malentendant·e·s, en particulier, ont besoin de ressources supplémentaires, telles que des interprètes ou des logiciels spécialisés. Le passage à l'enseignement en ligne pendant la pandémie a été perçu par beaucoup comme un allègement. Néanmoins, les structures adaptées permettant de réduire ces efforts supplémentaires à long terme font défaut. Des formats plus flexibles et un soutien technique pourraient aider, mais leur mise en œuvre se heurte souvent à des ressources limitées et à un manque de sensibilisation.

Catégorie « Stratégies d'adaptation »

Les personnes concernées développent des stratégies individuelles pour participer à la vie scolaire quotidienne malgré leurs limitations. Cela inclut des aides techniques, des solutions alternatives et un soutien social. Les progrès technologiques ouvrent de nouvelles possibilités. Les personnes concernées font souvent preuve d'une grande créativité dans l'élaboration de nouvelles solutions. Les stratégies varient en fonction du type de handicap. De nombreuses personnes concernées tentent de résoudre les problèmes de manière autonome, mais ont recours à des ressources sociales en cas d'urgence. Cependant, le milieu éducatif manque souvent de sensibilisation quant à la manière dont les technologies peuvent être utilisées efficacement pour favoriser les stratégies adaptatives.

Catégorie « Soutien »

Le soutien apporté par des tiers aide à surmonter les obstacles rencontrés au quotidien dans le milieu éducatif. Il peut être informel, fourni par la famille, les pairs et les enseignants, ou institutionnel, sous forme de mesures de compensation des désavantages et par le biais d'organisations externes telles que l'Assurance-invalidité (AI), Service spécialisé suisse pour les personnes handicapées de la vue dans le contexte professionnel (SIBU) ou la Bibliothèque suisse pour les aveugles, les malvoyant·e·s et les personnes ayant des difficultés de lecture (SBS). La disponibilité et la qualité du soutien institutionnalisé varient toutefois fortement d'un établissement d'enseignement à l'autre.

Catégorie « Sensibilisation »

La prise de conscience des défis auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap est déterminante. Une sensibilisation accrue aux niveaux individuel, institutionnel et sociétal améliore la participation numérique. Les mesures de sensibilisation revêtent donc une importance capitale.

3.2.2 Dimensionnement basée sur l'indice d'inclusion de Booth et Ainscow

Dans le cadre du deuxième lot de travail, l'utilisation d'une version que nous avons élargie de l'indice d'inclusion existant de Booth et Ainscow (2019) s'est avérée fructueuse. Comme il n'existe actuellement aucun outil comparable permettant d'évaluer l'état des lieux de l'inclusion dans le contexte de la formation professionnelle, nous avons développé un outil spécialement conçu à cet effet. Pour élaborer ce questionnaire, nous nous sommes appuyés sur l'indice

d'inclusion par Booth et Ainscow (2019), sous le sous-titre « developing learning and participation in schools ».

L'indice d'inclusion repose sur une conception large de l'inclusion dans les organismes de formation professionnelle et a été adapté, dans le cadre du projet, à l'e-inclusion des personnes en situation de handicap dans la formation professionnelle en Suisse. L'indice d'inclusion adapté comprend trois dimensions de l'inclusion : les cultures, les directives et les pratiques. Afin de prendre en compte l'inclusion numérique, des éléments liés aux aspects numériques et s'appuyant sur les conclusions du premier et deuxième lot de travail ont été ajoutés à ces trois dimensions.

3.2.3 Conclusion : dimensions de la participation numérique

D'après les entretiens menés avec les personnes concernées et les experts, la participation numérique peut être divisée en six dimensions : accessibilité, compétences, soutien, stratégies d'adaptation, sensibilisation, charge supplémentaire. D'après les entretiens menés auprès des représentant·e·s d'organisations, la subdivision en trois dimensions de la participation numérique s'avère pertinente : culture, structures, pratiques. Ces deux approches se sont révélées utiles pour définir des dimensions facilitant la compréhension de l'inclusion numérique dans chaque domaine de recherche.

3.3 Question 3 : Quelles sont les perceptions, tant internes qu'externes, concernant la participation numérique chez les prestataires de formation ?

3.3.1 Perceptions externes (apprenant·e·s en situation de handicap, expert·e·s, tests d'accessibilité numérique)

Infrastructure numérique

D'après les résultats des tests d'accessibilité numérique réalisés dans différents établissements de formation professionnelle, l'accessibilité générale des contenus pédagogiques de ces établissements peut être qualifiée d'insuffisante. Il existe également des différences considérables en matière d'accessibilité numérique entre les différentes plateformes d'apprentissage. L'évaluation des apprenant·e·s en situation de handicap, selon laquelle la participation numérique est souvent insuffisante, peut donc être confirmée.

Enseignant·e·s – Compétences numériques et sensibilisation aux questions liées au handicap

Les personnes concernées indiquent que les enseignants disposent souvent de compétences numériques insuffisantes et manquent de sensibilité aux questions liées au handicap. Ils ont souvent recours à des méthodes obsolètes ou utilisent les supports numériques de manière inappropriée. Dans certains cas, les enseignants font également preuve de peu de compréhension à l'égard de la situation des personnes concernées. Des expert·e·s confirment par ailleurs que les connaissances sur le handicap et les compétences numériques font souvent défaut au sein des établissements d'enseignement. Il convient toutefois de garder à l'esprit que les enseignants sont eux aussi confrontés aux défis posés par la numérisation galopante et ne disposent pas toujours des ressources nécessaires.

Rôles au sein de l'organisation pour traiter les questions liées à la participation

Dans de nombreuses organisations, il manque des structures claires en matière de participation numérique, notamment en raison d'un manque de clarté quant aux responsabilités en matière de handicap et d'inclusion. Ce flou pèse sur les personnes concernées, qui doivent souvent veiller elles-mêmes à la mise en œuvre des mesures favorisant la participation. Souvent, ce sont les apprenant·e·s qui se chargent du travail d'information et de sensibilisation, car si les enseignants sont responsables de ces mesures, ils ne disposent souvent pas des compétences suffisantes. Les expert·e·s soulignent en outre que la formation des enseignants ne comprend pas de cours sur la numérisation, le handicap et l'inclusion, ce qui complique la mise en œuvre d'une participation réussie.

3.3.2 Perceptions internes des organismes de formation (représentant·e·s d'organismes de formation)

Dans la partie quantitative de l'étude, les représentant·e·s des organismes de formation se montrent optimistes quant à l'inclusion numérique et à l'accessibilité de leurs institutions. La plupart des organismes considèrent que l'inclusion des apprenant·e·s en situation de handicap est importante, et environ quatre cinquièmes des organismes interrogés indiquent que les questions d'inclusion sont prises en compte par la direction. Ces auto-évaluations contredisent toutefois les témoignages des apprenants et des expert·e·s externes. Les résultats font également apparaître des divergences concernant des mesures concrètes telles que la mise à disposition de fichiers PDF accessibles. Lorsqu'on leur pose des questions générales sur l'inclusion, les personnes interrogées se montrent optimistes. En revanche, lorsqu'on leur demande de citer des mesures concrètes, elles sont généralement peu nombreuses à pouvoir en nommer. Les résultats indiquent en outre que les professionnel·le·s disposant de connaissances plus approfondies en matière d'inclusion ont souvent une vision plus critique de l'état de la participation numérique au sein de leur organisation que la direction.

Faible priorité accordée à la participation (numérique)

Les résultats de l'enquête montrent également que, en moyenne, ce sujet ne bénéficie que d'une faible priorité. L'importance accordée à l'accessibilité numérique est jugée élevée dans environ 10 % des organisations et plutôt élevée dans 40 % d'entre elles. 20 % s'efforcent d'assurer une accessibilité totale à l'ensemble des contenus pédagogiques, tandis que 16 % ne prennent pratiquement aucune mesure. Il apparaît qu'une nette minorité d'organisations accorde une grande importance à l'accessibilité numérique.

Explication du faible nombre d'apprenants en situation de handicap inscrits

Parallèlement, les représentant·e·s des organisations constatent qu'il n'y a tout simplement pas de demande pour leurs offres de formation : 80 % des représentant·e·s interrogé·e·s indiquent que les apprenant·e·s en situation de handicap ne sollicitent pas leurs offres. Environ deux tiers des organisations estiment que leur offre est trop exigeante pour les personnes en situation de handicap.

La participation (numérique) comme fardeau pour le système éducatif

Certaines personnes interrogées ont estimé que l'inclusion représentait un fardeau pour le système éducatif et pouvait entraîner des inconvénients pour les personnes non concernées.

De telles attitudes mettent en évidence la dimension politique de la question. Les organismes de formation sont confrontés à des attentes sociétales divergentes. Au sein même de ces organismes, les points de vue sont hétérogènes.

3.3.3 Conclusion des perceptions internes et externes

Écart entre les attitudes et la pratique

Souvent, la participation numérique est insuffisamment mise en œuvre, bien que la direction de l'organisation la considère comme importante. Cet écart entre les intentions et la pratique s'explique par un manque d'expertise interne, notamment en matière d'accessibilité numérique. La numérisation des processus est souvent considérée comme un atout en matière d'inclusion, notamment grâce aux possibilités de participation en ligne. Bien que la numérisation puisse être utile à de nombreuses personnes en situation de handicap, ce potentiel n'est souvent pas exploité en raison d'un manque d'accessibilité et de compétences spécialisées. Dans certains cas, ce n'est pas la volonté d'inclusion qui fait défaut, mais la connaissance des moyens d'utiliser judicieusement les médias numériques pour favoriser la participation.

Nombre inconnu d'organismes de formation non accessibles

La présente étude comporte peut-être un biais d'échantillonnage, car les participant·e·s étaient probablement principalement des représentants d'organisations qui accordent de l'importance à la question de la participation et qui sont déjà sensibilisés à ce sujet. Étant donné que des lacunes importantes en matière d'accessibilité ont déjà été constatées au sein de ces organisations participantes, on peut supposer que le nombre réel d'organisations éducatives non accessibles est encore plus élevé.

Approche ad hoc et approche systématique dans la prise en charge des apprenant·e·s en situation de handicap

Une comparaison entre les évaluations internes et externes montre que les organismes de formation considèrent leur approche au cas par cas comme efficace, alors qu'elle entraîne une charge supplémentaire pour les apprenant·e·s en situation de handicap. Les organismes évitent ainsi la mise en œuvre de mesures globales, ce qui signifie toutefois que les personnes concernées doivent défendre elles-mêmes leurs droits à la participation. Elles mobilisent ainsi des ressources qui devraient en réalité être consacrées à leur formation.

La participation numérique gagne en importance face à la transformation numérique et à la numérisation croissante des environnements d'apprentissage, mais la réalité au sein des organismes de formation montre que sa mise en œuvre n'est souvent que fragmentaire et réactive. Les concepts inclusifs sont particulièrement décisifs dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue, qui prépare directement aux exigences du marché du travail. La compensation légale des désavantages offre certes un cadre, mais elle ne suffit pas à elle seule à garantir une accessibilité totale.

4 Bibliographie

- Booth, T., & Ainscow, M. (2019). *Indice d'inclusion : un guide pour le développement scolaire* (B. Achermann, D. Ahrandjani-Amirpur, M.-L. Braunsteiner, H. Demo, E. Plate, & A. Platte, éd. ; 2e édition). Weinheim, Bâle. Beltz.
- Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales. (2016). *BMAS – Rapport de recherche : Opportunités et risques de la numérisation du monde du travail pour l'emploi des personnes en situation de handicap* (Rapport de recherche n° 467). Berlin.
<https://www.bmas.de/SharedDocs/Downloads/DE/PDF-Publikationen/Forschungsberichte/fb-467-digitalisierung-behinderung.html>
- Hepp, A. (2010). Médiatisation et changement culturel : contextes culturels et influence des médias. Dans M. Hartmann & A. Hepp (dir.), *La médiatisation du monde quotidien* (p. 65–84). Wiesbaden. VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Hümbelin, O., von Bergen, M., & Luchsinger, L. (2019). Évolution technologique : opportunités et risques pour les personnes en situation de handicap. *impuls*, 3, 32–34.
- UIT (Union internationale des télécommunications) (2013): *Les opportunités offertes par les TIC dans le cadre d'un développement inclusif pour les personnes en situation de handicap*. URL https://www.itu.int/en/action/accessibility/Documents/The%20ICT%20Opportunity%20for%20a%20Disability_Inclusive%20Development%20Framework.pdf
Consulté le 13 février 2025.
- Stalder, F. (2016). *La culture du numérique* (édition originale). Berlin. Éditions Suhrkamp.
- Strauss, A. L., & Corbin, J. M., (2010). *Grounded Theory : les fondements de la recherche sociale qualitative* (réimpression inchangée de la dernière édition). Weinheim. Beltz.